



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**INTITULÉ DU POSTE :**

**CADRE DE COMPAGNIE**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTES-ALPES (DSDEN)

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : HAUTES-ALPES**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT : ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION 2024**

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs :

- Préparation du centre : 2 jours
- Durée du séjour : 13 jours

3 jours de formation sont à prévoir en amont du séjour.

Les jours de repos compensateurs, jusqu'à 4 jours par séjour, seront rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

En 2024, 4 séjours sur 3 sessions seront organisés :

<b>Sessions 2024</b>		
<b>Possibilité de candidater sur une seule ou plusieurs sessions</b>		
<b>1<sup>ère</sup> session</b>	<b>2<sup>nde</sup> session (2 séjours)</b>	<b>3<sup>ème</sup> session</b>
<b>du 22 avril au 04 mai</b>	<b>du 17 au 28 juin</b>	<b>du 03 au 15 juillet</b>

## LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

### FONCTION : CADRE DE COMPAGNIE

#### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète compris)  
Tenue fournie et obligatoire pour l'encadrement durant le séjour

#### DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République ;
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances ;
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

Dans le département des Hautes-Alpes, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies par la Mission nationale SNU. Sous la direction du Préfet et du Directeur académique des services de l'éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture, la délégation militaire départementale et la délégation départementale de l'ARS.

Les centres d'hébergement qui accueillent les séjours de cohésion sont dirigés par une équipe composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU (éducation populaire, éducation nationale, corps en uniforme).

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention toute particulière devra être portée au respect de l'intégrité physique et morale des jeunes mineurs.

#### EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires.

Chaque centre est composé de plusieurs compagnies.

Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

#### L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

#### DESCRIPTION DU POSTE :

**Le cadre de compagnie** bénéficie d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit à l'Éducation nationale ou encore dans les corps en uniforme.

Il encadre les tuteurs de maisonnée, avec lesquels il est en lien permanent. A son niveau de responsabilité intermédiaire, il traduit le projet pédagogique du centre en objectifs de compagnie.

Il est soucieux du bon déroulement des activités et de l'adhésion de tous, dans un esprit participatif et inclusif.

En lien avec le chef de centre, le cadre de compagnie par sa connaissance fine des volontaires de la compagnie rend compte des difficultés rencontrées et prend des mesures de suivi post-séjour de cohésion, si nécessaire.

Ainsi, les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans trois domaines principaux.

1. Encadrement des tuteurs de maisonnées (3 à 5 maisonnées)
  - Faire connaître et respecter le règlement intérieur
  - Appuyer les tuteurs de maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Organiser les missions des tuteurs
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
  - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
  - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
  - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins éducatifs particuliers

Enfin, en fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie sont amenés à participer ponctuellement à la formation des volontaires dans les modules collectifs.

#### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

#### LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

##### CONNAISSANCES :

- Formation BAFA/ BAFD ou qualification équivalente
- Bases de psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion de crise

##### COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Capacité d'écoute et réactivité
- Capacité de leadership et maîtrise de soi
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

**REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI :**

En fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

**Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90 € brut par jour (hors indemnité 10% congés payés).**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat :

Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel.

**CONTACT :**

**Bertrand ADAM – Chef de projet SNU**

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Téléphone : 07 86 79 18 28

Le dépôt de candidature est à adresser à : [snu05@ac-aix-marseille.fr](mailto:snu05@ac-aix-marseille.fr) avant le **31 janvier 2024**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et attestations.

Il conviendra d'indiquer précisément les sessions concernées par votre candidature.